

On procède actuellement à l'élaboration du Programme national du compostage afin d'augmenter le compostage des déchets municipaux. Cette initiative fait appel à tous les ordres de gouvernement ainsi qu'au secteur agricole.

En Ontario, de nouveaux règlements sur la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets ont été entérinés en mars 1994. En vertu de ces règlements, les entreprises, l'industrie et les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire de 50 p. 100 la quantité des déchets de la province d'ici l'an 2000. Au Québec, on a mis en oeuvre une nouvelle loi pour s'assurer que tous les nouveaux lieux d'enfouissement et les modifications apportées à des lieux existants sont soumis à une évaluation environnementale complète, y compris un examen public.

Le nouveau Code de pratique pour la gestion du biogaz généré par les lieux d'enfouissement sanitaire a pour objet de réduire les émanations de méthane. L'élaboration de ce code a permis au Canada de tenir ses engagements pris à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Projet des possibilités technologiques, qui examine les technologies et les systèmes conçus pour la collecte et le traitement des déchets solides, fera progresser les activités de recherche et de développement liées aux technologies environnementales.